



HAL
open science

Humanités et Langues

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Humanités et Langues. 2018, Université François-Rabelais de Tours, Université d'Orléans. hceres-02029815

HAL Id: hceres-02029815

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029815v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale Humanités et Langues

Université François-Rabelais de Tours
Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)
Rapport publié le 28/02/2018

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Pierre Chiron, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Pierre CHIRON, Université Paris-Est

Experts :

M. William GASPARINI, Université de Strasbourg

M. Patrice MARCILLOUX, Université d'Angers - UA

Mme Christel MÜLLER, Université de Paris Nanterre

Mme Emmanuelle NEGRE, Université de Toulouse 1 Capitole - UT1

M. Daniel SERRA, Université de Montpellier

Délégué scientifique du HCERES :

M. Vincent DRU

Évaluation réalisée en 2016-2017
sur la base d'un dossier déposé en mai 2017
et d'une visite de l'ED en octobre 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Humanités et langues* (ED H&L), portée par l'Université de Tours et commune à cet établissement et l'Université d'Orléans, sera l'héritière, à partir de septembre 2018, à la fois d'une partie de l'actuelle ED *Sciences de l'homme et de la société* (ED n° 240, Tours) et d'une partie de l'actuelle ED *Sciences de l'homme et de la société* (ED n° 378, Orléans). Ce sont les bilans de ces deux ED qui ont servi à construire respectivement le présent projet et celui de l'ED *Sciences de la société : territoires, économie, droit* (ED SSTED) porté par l'Université Orléans et commun lui aussi aux deux établissements. Cette création par restructuration correspond, pour l'ED H&L comme pour l'ED SSTED, à un recentrage thématique et géographique, ainsi qu'à un rééquilibrage en termes d'effectifs de doctorants.

Thématiquement parlant, par rapport aux domaines très hétérogènes couverts auparavant par les deux ED « mères », l'ED H&L se focalisera sur les lettres, les langues et sciences du langage ainsi que sur l'histoire et l'archéologie, tandis que SSTED couvrira essentiellement l'économie-gestion, le droit et la géographie-aménagement. Géographiquement et institutionnellement parlant, les projets actuels mettent fin à une trajectoire plutôt chaotique. Dans le cadre du Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) *Centre Val de Loire*, un premier projet de fusion avec l'ED n° 378 a été abandonné en raison de la taille imposante de l'ED qui en serait résulté, faute d'un redécoupage disciplinaire envisagé. En 2012, l'ED comprenait 14 unités de recherche (UR) dont deux communes avec l'Université d'Orléans et une avec l'Université de Rennes II (DYNADIV-PRÉFICS). A partir de juillet 2015 s'est ouverte une période de rattachement à la Communauté d'Universités et d'Établissements *Université confédérale Léonard de Vinci* (ComUE UCLdV) à laquelle les deux Universités de Tours et d'Orléans ont mis fin en 2016, renonçant *ipso facto* à des projets d'ED couvrant non seulement le Centre Val de Loire mais le nord de l'Aquitaine, jusqu'à La Rochelle.

Les deux projets actuels, élaborés depuis un an par les universités de Tours et d'Orléans, s'inscrivent désormais dans la même ComUE (regroupant les universités de Tours et d'Orléans et l'INSA Centre Val de Loire), qui elle-même coïncide avec la nouvelle Région Centre-Val de Loire. Pour ce qui est du rééquilibrage, les ED n° 240 et n° 378 sont très inégales en nombre de doctorants (401 à Tours vs 169 à Orléans). Les nouvelles ED devraient être d'importance à peu près égale avec 278 et 292 doctorants pour les ED H&L et SSTED, respectivement. Aujourd'hui, l'ED n° 240 couvre tout le potentiel de recherche tourangeau en lettres et langues, sciences humaines et humanités, art et musicologie, études sur la renaissance, droit, économie et gestion, géographie et aménagement, psychologie, soit douze UR, dont neuf équipes d'accueil (EA) et trois unités mixtes de recherche (UMR). L'ED n° 378 couvre quant à elle quatre grands domaines : économie-gestion, droit, sciences humaines et sociales (incluant l'archéologie, l'histoire et la géographie-aménagement), lettres, langues et linguistique, soit neuf UR dont six EA et trois UMR. Le rapprochement avec Orléans et le regroupement thématique donneront à la nouvelle ED H&L un adossement scientifique constitué de quatre UMR, sept EA et une Equipe émergente.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

En termes de gouvernance, la représentation des UR est relayée, dans les deux ED, par des « filières » ou « instituts thématiques pluridisciplinaires », dont la raison d'être - déjà incertaine et cause d'un effet « mille-feuilles » - devrait complètement disparaître dans la nouvelle configuration, thématiquement plus cohérente, au profit d'un lien direct entre l'ED et ses UR de rattachement. Les deux ED sont en train d'adapter leurs institutions (Conseil, Bureau) à l'arrêté du 25 mai 2016. Dans les deux cas, l'implication des doctorants est positive, mais la participation des membres extérieurs est problématique. La périodicité des réunions, la diffusion des comptes rendus sont des points à améliorer. À Tours, les moyens

mis à disposition de l'ED sont mutualisés entre les quatre ED du site, et l'ED n°240 semble avoir peu d'autonomie en termes de personnel, de budget (le montant de 20 000 € a été précisé lors de la visite) et de locaux. L'ED n°378 offre aux doctorants un suivi personnalisé : une responsable à temps plein, dotée d'un bureau comme le directeur, s'occupe des inscriptions, des formations, des soutenances et du suivi statistique des doctorants, à l'exclusion des cotutelles. Un budget propre de 30 000 € est consacré aux deux-tiers au soutien direct des doctorants, notamment à leur mobilité (participation à des colloques).

La communication courante, dans les deux cas, est assurée par des listes de diffusion et un site internet. L'efficacité de ce dispositif n'est pas évidente. Les sites internet, en particulier, demanderaient à être enrichis et mis à jour régulièrement. Les deux ED en revanche organisent des journées de rentrée et des réunions d'information.

Le choix des sujets de thèses non financées incombe aux chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) et aux UR. L'ED n°378 a néanmoins mis en place une procédure qui doit contribuer à prévenir les abandons : les doctorants doivent pouvoir justifier d'un financement pérenne durant la thèse, et si le financement n'est pas spécifique (contrat), l'inscription est soumise à plusieurs conditions : le projet de thèse doit être lié à l'activité professionnelle, ou nécessité par elle, et lié à la thématique du laboratoire. Une lettre du directeur de la thèse, éventuellement du directeur de l'UR, ainsi qu'un mémoire de recherche, doivent attester la faisabilité du projet.

Dans l'attribution des contrats doctoraux « établissements », les filières - à Tours - jouent un rôle important. C'est à ce niveau que sont définies les candidatures associant un doctorant et un sujet. Les sujets sont ensuite affichés et ouverts en droit à toute candidature, interne ou externe. Un jury, émanant du Conseil de l'ED (y compris les représentants des doctorants, ce qui pose un problème de principe, sinon de droit), procède ensuite à l'audition des candidats. Ce système parvient à susciter une véritable compétition, puisqu'il y a en moyenne quatre candidats par contrat. Il est rarissime en revanche qu'un sujet soit confié à un autre candidat que celui pour lequel il a en fait été conçu. À Orléans, la procédure prévoit une proposition de sujets par les UR, un affichage par l'ED pour appel à candidatures, un pré-classement des candidats par les UR, et une audition des candidats les mieux classés. Les performances des directeurs de thèse (en termes d'encadrement, d'abandons, etc.) sont également prises en compte. Les contrats doctoraux régionaux sont attribués dans le cadre du collège doctoral, à l'échelle régionale.

En termes de financement des thèses, le rapport fait état d'une forte inégalité entre les deux ED, liée à leur dominante disciplinaire. L'ED n°240 dispose d'environ sept/huit contrats établissements par an, auxquels s'ajoute une part variable des quatre contrats financés par la Région, mais c'est à peu près tout : les thèses dotées d'un financement spécifique représentent 7 % seulement de l'ensemble, et l'ED peine à émarger aux conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). L'ED n°378 dépasse quant à elle les 50 % de thèses spécifiquement financées.

L'adossement scientifique est d'une grande richesse et d'une (trop) grande diversité, que les filières (cf. *supra*) ont tenté de pallier sans grand succès. Le recentrage disciplinaire en cours doit permettre d'exploiter davantage cette richesse, à charge pour les ED de trouver un positionnement spécifique et des fonctions qui s'articulent à celles des UR sans les doubler. Le recentrage disciplinaire s'est effectué en fonction du choix des UR, mais on ne doit pas exclure une poursuite de la réflexion, notamment pour des disciplines comme l'histoire, la sociologie (qui relèvent des « sciences de la société ») ou la psychologie. Globalement, l'implication des UR - très discrètes pendant la visite - est à renforcer.

La ComUE étant en cours de construction, les politiques de site restent à définir dans le sens de l'harmonisation et de la synergie dès le master, compte tenu de la distance entre les deux universités et en fonction de deux autres partenaires, la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) Val de Loire, à laquelle appartient un grand nombre d'UR, et le Collège doctoral. Les deux ED sont dotées d'une Charte des thèses, en voie d'adaptation (« Charte du doctorat ») à l'arrêté du 25 mai 2016.

Sur le plan des relations internationales, et mis à part le soutien à la mobilité des doctorants, le dossier fourni restait discret sur la part des masters extérieurs aux deux universités, sur la proportion de doctorants étrangers, le pourcentage sur la longue durée de thèses en cotutelles (6 % en 2015-2016), sur les pays partenaires, etc. La visite par le comité Hcéres a permis de voir précisés la proportion de doctorants étrangers (1/3, de plus de 60 nationalités), le nombre actuel de cotutelles (50 en cours, une dizaine en cours de négociation) et de bourses de gouvernements étrangers (35 recensées).

Le collège doctoral Orléans/Tours n'est opérationnel pour l'instant que pour l'attribution des bourses régionales, l'organisation des Doctoriales et certaines formations. Cette dernière fonction reste en-deçà des besoins de formation exprimés à l'occasion de la visite par le comité Hcéres.

- Encadrement et formation des doctorants

Pour l'ED n°240, les indicateurs d'encadrement sont plutôt satisfaisants : pour des effectifs oscillant entre 352 et 387 doctorants, le nombre d'encadrants HDR varie peu (autour de 186), ce qui permet une moyenne d'environ deux doctorants/HDR. La limite fixée par l'Université est de six doctorants/HDR, chiffre dépassé seulement six fois ; seuls deux HDR arrivent à dix doctorants sous leur responsabilité. Il conviendrait de limiter ces excès en contrôlant les réinscriptions

avec des encadrants trop chargés. L'ED n°378 représente en volume à peu près la moitié de l'ED n°240 (160 doctorants pour 90 HDR), et la limite de six doctorants/HDR est appliquée rigoureusement. On observe une politique d'encouragement des co-encadrements par des non-HDR.

La politique d'encadrement a produit des fruits en termes de durée des thèses et d'abandons (cf. *infra*), mais l'ED n°378, malgré une politique très volontariste et un suivi très rigoureux des effectifs, reste confrontée à un nombre élevé d'abandons, avec notamment des doctorants sollicités pour des emplois ou des missions avant d'avoir fini leur thèse. L'encadrement des doctorants salariés ou non financés ne semble pas faire l'objet d'une attention spécifique. Dans les deux ED, les comités de suivi individuel, prévus par l'arrêté du 25 mai 2016, sont encore en phase préparatoire et ne sont mis en place que progressivement, et pour les derniers inscrits. Une enquête préliminaire est en cours (rentrée 2017), dont les résultats ne sont pas encore disponibles.

En matière de formation, l'ED n°240 exige l'obtention de 60 crédits (chacun équivalant à environ 2 heures d'enseignement). L'offre est variée (scientifique, technique, linguistique ou relative à l'insertion), mais peu interdisciplinaire, ni même disciplinaire. On s'étonne que les formations acquises dans le cadre des UR ne soient pas prises en compte. Il est à souhaiter également que les formations en langues vivantes fassent l'objet d'une certification (par exemple, TOEFL ou TOEIC). Les formations sont évaluées par les doctorants, et la majorité des doctorants contractuels ont la possibilité d'accomplir une mission d'enseignement. L'ED n°378 est plus encore à l'écoute de ses doctorants, et accède - sous conditions d'effectifs - à leurs demandes de créations de nouveaux enseignements. Un soutien financier peut leur être offert pour leur permettre de profiter de formations à l'extérieur de l'université. Dans les deux cas, l'information sur les formations et la prise en compte des besoins des doctorants devraient gagner en fluidité et en anticipation. Il arrive que certaines formations, en matière pédagogique notamment, soient offertes trop tard pour apporter l'aide escomptée. Une programmation annuelle a été réalisée, sous la forme d'un *Livret de Présentation* édité par l'Université de Tours, mais il reste à diffuser l'information par tous les canaux possibles et à mettre en place un livret de compétences (ou dispositif équivalent).

En termes d'animation auprès des doctorants, les deux ED proposent une gamme large : réunions de rentrée, journée annuelle de présentation des thèses, Doctoriales (tous les deux ans). Les doctorants ont aussi accès à l'opération *Ma thèse en 180 secondes*. Un concours de la meilleure thèse Tours-Val de Loire est organisé et l'Université de Tours prévoit une aide à l'édition ainsi qu'une cérémonie de remise des diplômes.

La durée moyenne des thèses s'établit à 65,3 mois dans l'ED 240 (Tours) et 63 mois dans l'ED 378 (Orléans), ce qui peut paraître globalement acceptable mais cette appréciation est à nuancer selon les disciplines. Les associations de doctorants sont soutenues par les ED. Il conviendra de veiller à la perpétuation de ces associations et à leur éventuel redéploiement sur les deux universités.

- Suivi et Insertion des docteurs

Au chapitre essentiel du suivi et de l'insertion des docteurs, les deux ED ne sont pas en première ligne mais délèguent ces fonctions à un service central (Tours) ou aux UR (Orléans). L'ED n°378 a cependant mis en place un suivi minutieux de ses doctorants qui peut servir de base à celui de ses diplômés. Les résultats d'insertion, dans le cas de l'ED n°240, ne sont donnés que pour la seule année 2012, ce qui est insuffisant pour qu'ils soient exploités, d'autant que le taux de réponse est faible (environ 50 %). L'enseignement principal est que 36 % des répondants sont membres de la fonction publique. L'ED n°378 fait état d'une forte disparité selon les disciplines. En économie-gestion, on constate 80 % d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche en France ou à l'étranger. Le droit bénéficie aussi d'une bonne insertion, mais en histoire et lettres, cette insertion est beaucoup plus problématique et le taux de réponse plus faible. L'exploitation de ces données se borne au constat de la prédominance de l'insertion dans la fonction publique.

Les deux établissements proposent des formations diverses sur l'insertion professionnelle, mais la collaboration avec le « tissu économique » est à renforcer. L'école doctorale n°378 (Orléans) organise une table ronde annuelle avec des professionnels sur les débouchés après la thèse. Quant à la valorisation du doctorat, elle se fait en amont par une réunion dans les Unités de formation et de recherche (UFR), confrontant aux doctorants les étudiants de premier cycle et de master, les HDR et des spécialistes d'insertion, en aval par des opérations comme *Ma thèse en 180 secondes*.

Le préalable à une politique plus volontariste dans ce domaine est la connaissance de de l'insertion des docteurs. La priorité est d'augmenter le taux de réponses aux enquêtes et, pour y parvenir, d'organiser une « veille », au plus près de la réalité vécue par les docteurs jeunes et moins jeunes. Des efforts mériteraient aussi d'être portés sur la diversification des débouchés.

Autoévaluation et projet :

Il importe de signaler que l'autoévaluation et le projet, suscités et supervisés par les tutelles, ont été élaborés dans une certaine précipitation, en à peine un an, à partir de la rupture des universités de Tours et d'Orléans avec la ComUE UCLdV. L'autoévaluation se fonde surtout sur une comparaison entre les deux ED qui présentent effectivement des caractéristiques communes : stabilité des effectifs, durée des thèses voisine, taux de soutenances proches, et sont déjà liées par leur émargement commun aux bourses régionales et quelques événements comme les Doctoriales. Les différences, comme le taux d'abandons plus fort à Orléans, peuvent être disciplinaires, mais elles tiennent aussi à des organisations distinctes, notamment pour les autorisations d'inscription, la validation des formations ou les procédures d'attribution des contrats.

Le projet se définit donc d'abord en termes d'harmonisation, mais fait état aussi d'une volonté d'intégration moins administrative et plus intellectuelle, concrétisée à l'avenir par des publications collectives, des journées thématiques ou des conférences doctorales d'intérêt commun.

La visite par le comité Hcéres a permis d'en apprendre davantage sur le projet de l'ED H&L. Les principaux objectifs affichés en commun sont les suivants :

- l'harmonisation des gouvernances en conformité avec les textes officiels ;
- l'accompagnement des doctorants (contrôle de la durée des thèses, vigilance au moment des réinscriptions, comités de suivi, formations complémentaires adaptées et contrôlées à l'aide d'un portefeuille de compétences, aide à l'orientation et à la diversification des débouchés) ;
- le suivi des docteurs (information sur les carrières [CNU, etc.], veille sur l'insertion, aide à la création de réseaux) ;
- une meilleure exploitation du potentiel d'encadrement, en communiquant sur le diplôme de l'HDR et en encourageant les co-encadrements de thèse par des non-HDR ;
- le financement de la thèse, question d'autant plus importante que les ED de lettres, langues et sciences humaines souffrent dans ce domaine d'un déficit chronique : l'effort doit porter sur la connaissance et la diversification des ressources, et sur la prise en compte lucide de cet aspect dans la conception du projet de thèse ;
- un volet international, qui requiert le soutien actif des UR et des tutelles mais d'abord et surtout un volontarisme de l'ED dans la signature de partenariats nouveaux avec des universités étrangères, l'encouragement des cotutelles, le soutien financier à la mobilité, l'internationalisation des jurys et l'accueil des doctorants étrangers (le Centre-Val de Loire dispose à cet égard d'atouts certains) ;
- la communication, qui est un enjeu crucial, en termes non seulement de fonctionnement (informations administratives, sur les formations, etc.) mais de visibilité (contrats) et de rayonnement.

Le projet de l'ED Humanités et Langues (H&L)

L'ED H&L sera co-accréditée entre l'Université de Tours (établissement porteur) et l'Université d'Orléans et accueillera environ 280 doctorants. Les onze UR qui lui seront rattachées constituent un périmètre scientifique large mais cohérent (lettres, langues, linguistique, histoire et archéologie). La gouvernance prévue est conforme aux exigences des textes officiels, mais présente le risque de dédoublement des fonctions sur chaque site, préjudiciable à la cohérence du suivi des doctorants et à la création d'un esprit commun, même si un collège doctoral au niveau de la ComUE devrait pourvoir à l'homogénéisation des pratiques. S'il est prévu de conserver le jury commun pour l'attribution des contrats doctoraux régionaux, l'attribution des contrats doctoraux des établissements restera de la stricte compétence des sites : jury de site désigné par le Bureau de l'ED mais géré par le bureau de site. S'agissant des doctorants salariés, il serait bon que la nouvelle ED H&L s'inspire de préférence des pratiques actuellement mises en œuvre par l'ED n°378 (Orléans). La politique d'encadrement se situera dans la ligne de ce qui avait été expérimenté par les ED n°240 et n°378, les comités de suivi individuel en plus. Si la mise en conformité avec la réglementation en vigueur est ici prévue, un important travail reste à faire pour arrêter la composition, les modalités de fonctionnement et le rôle exact de ces comités. Sur le plan de la formation, la future école doctorale devra travailler à la coïncidence de l'offre avec les besoins des doctorants et à un dispositif d'information et de validation clair et souple. Un autre enjeu est la cohésion intellectuelle de l'ED, que devrait faciliter l'organisation régulière de manifestations communes. La dimension internationale de l'ED est un enjeu non moins décisif, qui requiert un effort financier significatif et la synergie des deux composantes de l'ED et des deux établissements-tutelles.

Appréciation globale :

L'ED H&L est évidemment dans un entre-deux, entre un état où les deux ED « mères » souffraient d'une pluridisciplinarité excessive et de pratiques quelque peu disparates, et un futur où, dans de meilleures conditions *a priori*, il reste à construire des pratiques d'encadrement des thèses plus cohérentes et plus efficaces, en gardant le meilleur de l'expérience passée, en palliant tout risque de retour en arrière, et en relevant le défi de la distance physique entre les deux universités.

Points forts :

- Fort potentiel lié à la qualité de l'adossement scientifique et de grandes capacités d'encadrement, dont certaines sont encore à l'état de gisement.
- Engagement des équipes dirigeantes, visiblement soulagées de pouvoir travailler dans un contexte institutionnel plus clair et cohérent et désireuses d'en tirer le meilleur parti.
- Recentrement sur un « cœur de métier » cohérent qui fait espérer une collaboration féconde entre les deux établissements.

Points faibles :

- Faiblesse signalée de manière récurrente au cours de la visite en termes d'information (fluidité, diversité et anticipation).
- Formations inégalement adaptées aux besoins spécifiques des doctorants dans les disciplines couvertes par l'ED.
- Position centrale en France de l'ED H&L, qui pourrait expliquer une moindre sensibilisation aux aspects internationaux de la recherche.
- Méfiance accumulée au cours des revirements successifs des organismes de tutelle qui pourrait amener la nouvelle ED à paraître comme une addition de deux sous-ED indépendantes, avec des gestions scindées, tant au niveau des instances dirigeantes (toutes redoublées par site), des diplômes et des contrats doctoraux (dont chaque établissement reste le maître) que des formations.
- Sentiment d'appartenance des doctorants à leurs ED actuellement assez faible.
- Une ED qui peine à trouver sa place et son utilité spécifiques entre les UR, la MSH et le collège doctoral.

Recommandations pour les établissements

Les universités de Tours et d'Orléans ont tout à gagner à ce que l'ED H&L tire le meilleur de l'expérience des ED n°240 et n°378 et relève le défi de la distance entre les deux sites.

Les tutelles ont la responsabilité de faciliter la communication interne à l'ED, en donnant des moyens pour le site internet, comme pour la mobilité entre Tours et Orléans.

Les contrats doctoraux sont un autre levier important, en termes de cohésion (jurys communs) et d'attractivité.

Le bénéfice du recentrage sur la ComUE *Centre-Val de Loire* ne sera effectif que si l'ancrage régional de ses ED est effectivement encouragé et consolidé, ce à quoi les tutelles devront concourir en servant d'interface avec les institutions de la Région.

L'activité internationale de l'ED requiert aussi un soutien actif de la tutelle, afin d'officialiser et de consolider les partenariats, de financer la mobilité tant des étudiants locaux que des étrangers, de stimuler la signature de cotutelles, d'encourager et de faciliter la présence d'étrangers dans les jurys, d'améliorer l'accueil des doctorants étrangers et de faciliter les séjours à l'étranger des doctorants locaux.

Observations des établissements

PhV/PhR/AMB- 2018-6

Tours le, 10 janvier 2018

Monsieur le Président de
L'Université de Tours
Et
Monsieur le Président de
L'Université d'Orléans
Et
Monsieur le Directeur de
L'INSA Centre Val de Loire
à

Monsieur le Président
HCERES
2 rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Rapport du HCERES concernant l'évaluation de l'école doctorale DEF-PED180015416 - Ecole Doctorale HL :
Humanités et Langues - 0370800U

Monsieur le Président,

Nous remercions les Comités qui ont évalué nos bilans et projets d'écoles doctorales pour la pertinence de leurs commentaires et leurs propositions d'amélioration de notre fonctionnement. Certaines critiques nous conduisent cependant à vous apporter quelques éléments utiles à la compréhension des faiblesses qui ont pu apparaître, tant dans nos dossiers de bilans/projets que lors des auditions.

A l'instar des Comités, nous reconnaissons aisément que le rôle de notre collège doctoral est encore insuffisant. Celui-ci avait été actif au tout début du contrat 2012-2017, dans le contexte de la mise en place des 3 nouvelles écoles doctorales du domaine SST, co-accréditées pour nos établissements (Universités de Tours et Orléans dès le début, puis avec l'INSA à mi-contrat), en établissant notamment des procédures communes (auditions des doctorants recrutés, procédures et dossiers d'inscription, charte des thèses), des formations communes (type doctorales), la possibilité pour les doctorants des 3 établissements d'accéder à des formations dispensées sur chaque site.

Ce collège doctoral a ensuite été moins actif car nous étions dans une démarche de construction d'écoles doctorales beaucoup plus larges, à l'échelle de la Comue Léonard de Vinci, associant à nos trois établissements les universités de Poitiers, Limoges, La Rochelle, ainsi que l'ISAE-ENSMA. Ce projet de création de 8 écoles doctorales nouvelles, sur un très large périmètre géographique et associant 7 établissements différents a fait l'objet de très nombreuses réunions de la part des directeurs ou responsables de site des écoles doctorales de nos établissements. Cette dynamique a eu pour effet de mettre en veille un certain nombre d'actions que nous menions depuis plusieurs années au sein du collège doctoral et contribué à une certaine inertie de ce dernier.

Notre sortie de la Comue Léonard de Vinci, décidée fin 2016, nous a permis de resserrer les liens entre nos trois établissements et a, de fait, coïncidé avec un regain d'intérêt pour notre collège doctoral.

Nous n'avons eu cependant que quelques mois pour reconstruire des projets d'écoles doctorales sur le périmètre de la Comue Centre Val de Loire, ce qui explique certaines lacunes des dossiers. Néanmoins, certaines dispositions relatives à l'arrêté du 25 mai 2016 telles que la mise en place de la formation en éthique de la recherche et intégrité scientifique, de la convention de formation doctorale, du comité de suivi de thèse, du portfolio du doctorat ont été travaillées en réunion du collège doctoral courant 2017.

Ces dispositions établies en commun illustrent la volonté partagée des 3 établissements de construire dans la durée des écoles doctorales co-accréditées tant dans le domaine SST que SHS au sein de la nouvelle Comue Centre Val de Loire. Ainsi, nous donnerons dès les prochaines semaines au collège doctoral une impulsion politique et les moyens humains et financiers :

- de mettre en place un site web unique pour chaque ED, qui sera d'ailleurs la priorité de notre action de création d'un site web dédié à la Comue Centre Val de Loire ;
- d'homogénéiser les procédures, notamment pour le recrutement des doctorants, et de mieux les faire connaître par l'établissement d'un règlement intérieur de chaque ED et l'affichage de ces procédures sur le site web ;
- d'adopter un budget unique pour chaque ED ;
- d'établir un suivi performant de tous nos docteurs, basé sur la constitution d'une base de données unique inter-établissements ;
- enfin de mettre en place des réunions scientifiques régulières réunissant les doctorants des divers sites, pour chacune des écoles doctorales.

Ces actions en faveur de nos écoles doctorales constituent pour nous des éléments essentiels et donc prioritaires de la Comue Centre Val de Loire, créée par décret le 27 octobre 2017. Actuellement, pas moins de 11 entités de recherche (dont 2 UMR CNRS, 1 FRE CNRS, 2 EA, la MSH qui est USR CNRS, et 5 fédérations de recherche) sont communes aux établissements d'enseignement supérieur de la Comue. Nos écoles doctorales nous permettront de structurer de façon encore plus importante les liens entre les unités de recherche de nos établissements.

Concernant plus spécifiquement l'école doctorale Humanités et Langues, la communication, le fonctionnement, la visibilité de l'ensemble des disciplines et l'identité de cette école doctorale seront des axes à travailler. Nous souhaitons mentionner au comité une inexactitude dans le rapport et préciser que les directeurs (trices) ou leurs représentant (e)s des unités de recherche seront tous présent(e)s au conseil de l'école doctorale.

L'ensemble des recommandations dont nous tiendrons compte dans notre fonctionnement contribueront certainement à renforcer la présence des SHS dans nos établissements et à permettre à cette école doctorale de tirer le meilleur parti de l'expérience des deux écoles doctorales fondatrices n° 240 et n° 378.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute notre considération.

Philippe VENDRIX


Président de l'Université de Tours

Ary BRUAND



Président de l'Université d'Orléans

Jean-Marie CASTELAIN



Directeur de l'INSA Centre Val de Loire